



Extrait du ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE

<http://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article1280>

# Les primaires ... encore et toujours

- Qu'est-ce que la démocratie ? - Débats - Les institutions - La Constitution -



Date de mise en ligne : samedi 26 novembre 2016

---

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

---

### **Ce texte de Berthier répond à un candidat aux primaires du PS comme à ceux des autres partis.**

Cher camarade,

Je te remercie de ton appel qui ne me convainc pas de participer aux primaires « socialistes ».

D'abord pour des raisons de forme. L'expérience toute fraîche des USA montre que les partis et programmes disparaissent derrière les grands candidats et leurs appareils médiatiques. Les problèmes et revendications des électeurs et des collectivités sont estompés derrière des questions très générales. Les élus locaux sont, à tous les niveaux, chargés de mandats qu'il n'est pas de leur ressort d'appliquer. Pas étonnant que la majorité des électeurs s'abstiennent.

Ensuite pour des raisons tenant au mandat de François Hollande. Le livre et les postures de ce dernier révèlent, selon moi, un profond mépris et son vrai projet : continuer sa politique qu'il suit depuis son élection en s'appuyant sur une constitution du « coup d'état permanent » et, en cas improbable de réélection, sur un parlement de droite pour instaurer un bipartisme à l'américaine.

Les tensions qui en résultent sont telles qu'il n'est pas dit, ni écrit, qu'une telle perspective puisse se dérouler dans les délais prévus : à tout moment Hollande peut se dérober ou le Président du Sénat peut y mettre fin. Ce projet existe dans les sommets de l'Etat.

Les restes des partis et élus qui l'ont soutenu n'y résistent et n'y résisteront plus. L'électorat, de gauche, comme de droite, reproche à ses élus - tous partis confondus - d'avoir soutenu et laissé faire cette forfaiture. Et ce, depuis les partielles de 2012.

Aussi, pour moi, cette "présidentielle" est, en fait, une élection pour un changement d'Etat, de pouvoir et de république. Et donc, pour un républicain, pour une assemblée constituante. Mais à condition de ne pas rester muet sur le contenu de ses premières semaines de "pouvoir" et donc sur son mandat d'urgence, hors celui de la réunion d'une assemblée constituante...pendant laquelle la 5eme république continuerait.

Je ne crois pas que ce soit par hasard : cette constitution, nonobstant son préambule, sélectionne, maintient et renforce une oligarchie, notamment en y intégrant de vrais élus du peuple, rapidement oubliés des mandats qu'ils ont reçus des électeurs...A fortiori quand une "réforme territoriale" éloigne encore davantage ceux-ci de ceux-là...Et que les élus n'aient aucun mandat d'abrogation des lois et décrets votés dans les précédentes législatures.

Moins que jamais, il faut élire un César ou un tribun. Pour moi, les questions démocratiques et sociales doivent être posées sous la forme d'un mandat immédiat, par exemple en application du préambule constitutionnel, nonobstant la convocation d'une assemblée constituante. Ou/et en invoquant la nécessaire prise en compte du Non constitutionnel du 29 mai 2005, et/ou le bouleversement, abusivement législatif, des compétences, finances et des périmètres des assemblées et collectivités locales.

Est-ce possible ? L'Histoire le dira. Après tout, aucune des constitutions ne fut accouchée, en France, dans des conditions dites « normales » et prévues. les N° 1 et 3 sous les feux des armées étrangères, les N°2 et 5 sous le regard d'un général et pour la 4eme, il fallu s'y prendre à deux fois...au sortir d'une autre guerre...et après que

l'occupant, un maréchal et le même général aient successivement refusé la démission du président ré-élu !

Christian Berthier